

RECYCLAGE AUX HABILITATIONS ELECTRIQUES— PERSONNEL ELECTRICIEN

ProLive Formation SARL
Pôle de l'Évènementiel
191 rue des 5 voies
59200 Tourcoing
03.59.05.54.34

2018

**Durée 7 heures
ou 1 jour**

Public : personnel
électricien habilité.
Ce recyclage est con-
seillé

tout les 2/3 ans.

Pré-requis :

Diplôme en électrici-
té ou expérience
significative dans le
domaine de l'électri-
cité

Suivi et sanction :

Feuille d'émerge-
ment et attestation
de fin de formation

RCS Lille métropole
792097 305 00017

Code APE 3559 A

Enregistré auprès du
préfet du Nord sous le
numéro de déclaration
31590826059, ce
numéro n'a pas valeur
d'agrément.

OBJECTIF

Rappel des points fondamentaux et mises à jour des connaissances des personnes habilitées.

METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de pratique.

L'approche pédagogique utilisée est une approche résolument participative, interactive et coopérative. Les stagiaires sont mis en situation de réflexion et d'action sur leurs propres pratiques.

CONTENU DE FORMATION

Module Recyclage R4 BT
B1 – B1V – B2 – B2V – B2V Essai, BR, BC

Enseignement théorique

- retour d'expérience
- les nouvelles dispositions règlementaires
- les limites de son titre d'habilitation
- les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation
- l'évaluation des risques
- les zones d'environnement et donner leurs limites
- les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique
- les équipements de protection collective
- les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations
- les opérations de la consignation et les documents associés
- la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Enseignement pratique :

- identifier les limites et les zones d'environnement
- réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation
- repérer la zone de travail qui lui a été définie
- Appréhender une zone de voisinage
- analyser une situation vis à vis du risque électrique et prévoir les mesures de protections adaptées
- identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés
- identifier, vérifier et utiliser le matériel de l'outillage approprié
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations
- réaliser des consignations sur différents types d'ouvrages ou d'installations
- rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations
- organiser, délimiter et signaler la zone de travail
- éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée
- mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité
- appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
- analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Questionnaires, exercices théoriques ou études de cas afin d'évaluer l'acquisition de chaque thème abordé.

www.proliveformation.fr

